

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1156

présenté par
M. Poudroux

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En ce qui concerne les modalités relatives à la gestion de la sortie de crise sanitaire, il serait opportun que le Gouvernement renforce sa stratégie vaccinale afin de convaincre plutôt que de contraindre les citoyens. Cet article peut s'apparenter à une atteinte aux droits et libertés individuels.

L'application concrète de cet article semble en l'état actuel disproportionné par rapport à l'objectif recherché qui est la lutte efficace contre la propagation du coronavirus.

Le cœur du débat repose sur le fait de différencier l'accès à certains actes de la vie quotidienne et des relations humaines qui en découlent sur des critères de santé publique. Ce débat mérite que nous lui accordions du temps, tant ce sujet créera un précédent et révolutionnera notre modèle de société.